

720 - Sécurité des biens et personnes

**720 - Sécurité des biens et personnes
Propositions financières - Budget primitif 2019**

Rapport n° CD/2018/122

Service Chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Si l'Etat est l'acteur principal de la politique de sécurité des biens et des personnes, le Département est le premier partenaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), au niveau de sa gouvernance et de son financement, et notamment en application de l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales.

Avec le contingent départemental attribué chaque année au SDIS, le Département couvre en effet 40% du coût de fonctionnement de ce service public, avec le souci constant d'améliorer la sécurité des habitants sur tout le territoire et de promouvoir l'engagement citoyen.

Dans le cadre de la politique en faveur de la sécurité des biens et personnes, le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires relatives d'une part, à la contribution départementale au budget du SDIS et à la participation au fonctionnement du bateau pompe transfrontalier Europa 1 et d'autre part, au soutien aux projets de construction ou de réhabilitation lourde de bâtiments mis à disposition de la Gendarmerie Nationale.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

| D/R | Code Mode d'action | Section | Libellé Mode d'action | Budget Primitif voté 2018 | Projet Budget Primitif 2019 |
|-----|--------------------|---------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|
| D | 72010 | F | Incendie et secours | 30 990 870,00 | 31 300 578,70 |
| D | 72020 | I | Gendarmerie | 0,00 | 107 178,13 |
| | | | TOTAL | 30 990 870,00 | 31 407 756,83 |

72010 – Incendie et secours

Contingent départemental qu'il est proposé d'attribuer au SDIS pour 2019

Si l'Etat est l'acteur principal de la politique de sécurité des biens et des personnes, le Département est le premier partenaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), au niveau de sa gouvernance et de son financement, et notamment en application de l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales.

Avec le contingent départemental attribué chaque année au SDIS, le Département couvre en effet 40% du coût de fonctionnement de ce service public, avec le souci constant d'améliorer la sécurité des habitants sur tout le territoire et de promouvoir l'engagement citoyen.

Pour 2019, il est proposé de décider d'inscrire des crédits à hauteur de 31 280 578,70 € pour la contribution départementale au budget du SDIS. Après 3 ans de stabilité, il est ainsi proposé une augmentation de 1% du contingent départemental pour l'année 2019.

L'effort financier du Département du Bas-Rhin matérialise le partenariat fort qui unit les deux institutions et vise à poursuivre la modernisation du SDIS en particulier concernant les chantiers suivants :

- la promotion du volontariat (Ecole départementale) et de la citoyenneté (sensibilisation aux gestes qui sauvent et cadets de la sécurité civile dans les collèges)
- la mise en œuvre en 2019 de mesures en faveur des ressources humaines suite à un dialogue social abouti
- le programme d'acquisitions immobilières et d'aménagements visant à réduire le coût des locations et à améliorer l'efficacité des services (Prisme 2 et 3)
- la mise en place par le SDIS d'une Académie des risques à dimension transfrontalière
- l'expérimentation de NexSIS, le futur système unifié de gestion opérationnelle du ministère de l'intérieur (centres de traitement des appels et coordination des secours)
- la mise en œuvre d'une refonte des contributions financières des Communes, avec un objectif d'une plus grande équité et cohérence.

L'activité opérationnelle du SDIS 67, c'est aussi au quotidien une intervention toutes les 7 minutes et deux fois sur trois il s'agit d'un secours à personne. Cette activité a augmenté de 12,8 % en 2017 pour atteindre 69 951 interventions sur l'année.

Proposition de participation financière au Groupement Local de Coopération Transfrontalière Europa 1

En application de l'article L.1115-1 du CGCT, il est proposé de décider d'inscrire, comme pour les années précédentes, le montant statutaire de 20 000 € pour le fonctionnement du bateau-pompe dont le budget total est de 80 000€ (hors dépenses de personnel).

72020 - Gendarmerie

L'Assemblée départementale a décidé le 4 novembre 2013 (CP/2013/376) d'accorder une subvention de 1 211 098,32€ à la S.I.B.A.R. pour la construction de la gendarmerie de Wolfisheim. A ce jour, un solde de 107 178,13 € reste à verser pour cette opération.

Il est proposé de décider d'inscrire les crédits correspondants à ce solde, étant rappelé que la subvention a été accordée sous un régime antérieur et qu'il s'agit donc, pour la somme à verser, d'un droit à exécution datant de 2013.

L'ensemble des crédits proposés au budget primitif de 2019 au titre de la sécurité des biens et personnes s'élève à 31 407 756,83 euros.

La Commission des Dynamiques Territoriales réunie le 26 novembre 2018 a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 720 - Sécurité des biens et personnes.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY